



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N^o 71/21

VISITES OFFICIELLES D'UN FONCTIONNAIRE CANADIEN À HANOÏ EN 1964 et 1965

**Déclaration faite à l'appel des motions
par le secrétaire d'État aux Affaires
extérieures l'honorable Mitchell Sharp,
à la Chambre des communes, le 17 juin
1971.**

L'attention de la Chambre a été attirée cette semaine par la publication dans le *New York Times* d'une série de documents décrivant l'intervention des États-Unis en Indochine jusqu'en 1968. Ces documents renferment plusieurs allusions aux activités d'un agent du ministère des Affaires extérieures travaillant à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam en 1964 et 1965. Je désire transmettre à la Chambre les faits concernant ces activités, qui ont été exercées selon les instructions du Gouvernement canadien.

Le 10 juin 1965, mon prédécesseur au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait au Comité des affaires extérieures la déclaration suivante:

"J'ai dit à la Chambre lundi que notre rôle au Vietnam n'avait pas été passif et que nous avons tenté d'utiliser les voies que nous ouvrirait notre participation à la Commission pour établir des contacts avec le Vietnam-Nord. Au cours des huit mois qui ont précédé le 31 mai, notre commissaire à Saïgon a fait plusieurs voyages à Hanoï, la capitale du Vietnam-Nord.

Au cours de ces visites, il a eu des entretiens avec des personnalités et des dirigeants locaux pour tenter de voir quelle est la position du Gouvernement nord-vietnamien. Je lui ai demandé de se rendre à Hanoï le 31 mai et de voir quelqu'un de haut placé dans le Gouvernement nord-vietnamien, le premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères, ce qu'il a fait.

C'est le plus récent contact qu'il a eu et, bien que son rapport ne soit pas encourageant, je tiens à dire que nous n'avons pas renoncé à de tels sondages. M. Seaborn, qui est notre commissaire, est un fonctionnaire fort expérimenté et compétent. Il a toute qualité pour une importante mission d'un genre aussi délicat. Il a eu une entrevue

avec le ministre des Affaires étrangères le 31 mai et a exprimé l'inquiétude du Canada et son désir de jouer un rôle utile s'il le peut.

Il a cherché à faire éclaircir la position du Gouvernement nord-vietnamien, y compris sa réaction devant la récente pause dans les bombardements. Naturellement, je ne peux donner beaucoup plus de détails à ce sujet pour le moment, mais je tiens à dire que le ministre des Affaires étrangères a répété à maintes reprises que les quatre conditions précédemment énoncées par le premier ministre nord-vietnamien le 8 avril constituaient, dans leur ensemble, la base de tout règlement éventuel aux yeux du Gouvernement de Hanoï."

Je vais maintenant préciser exactement la nature de la mission de notre commissaire auprès de Hanoï durant la période qu'il a passée au Vietnam en 1964-1965. Au printemps de 1964, à la suite d'une rencontre entre le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Rusk, et le premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, le Gouvernement canadien a convenu que le nouveau commissaire canadien membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam pourrait être chargé de scruter quelles étaient les intentions des dirigeants de Hanoï et de chercher à dissiper toute méprise qu'ils pourraient entretenir sur la ligne de conduite que les États-Unis entendaient suivre, vu que les Américains ne songeaient pas à se retirer du Vietnam et étaient même disposés à intensifier leur intervention s'ils le jugeaient nécessaire.

En consentant à confier cette mission spéciale au commissaire canadien, le Canada avait pour mobile d'essayer de promouvoir un règlement pacifique du conflit au Vietnam. Le Gouvernement canadien estimait que ce dessein était parfaitement conforme et même complémentaire au rôle qui nous était dévolu à la Commission internationale de contrôle. Je tiens à souligner que le commissaire n'a, à aucun moment, fait fonction de représentant direct du Gouvernement des États-Unis ni du Président, mais qu'il n'a agi qu'à titre d'élément d'un réseau de communications canadien. Il était clairement entendu, évidemment, que les messages à transmettre de cette manière passeraient par Ottawa, que le Canada restait étranger à la teneur des messages et qu'il était libre d'ajouter ses propres observations à tout message transmis dans un sens ou dans l'autre. Nous ne nous étions engagés qu'à assurer la transmission fidèle des messages dans les deux sens. Le Gouvernement canadien, en acceptant de participer à ce réseau de communications, voulait créer l'occasion de réduire les malentendus entre les États-Unis et le Vietnam du Nord; il avait le vif désir d'assurer le rétablissement de la paix dans l'Asie du Sud-Est. Cette attitude a été comprise du commencement à la fin tant par les Américains que par les Nord-Vietnamiens.

Au cours de sa période de service au Vietnam, M. J. Blair Seaborn, qui était alors commissaire canadien, a fait six visites à Hanoï. Ces visites n'ont pas toutes été occasionnées uniquement par sa mission spéciale. Les membres canadiens de la Commission internationale de contrôle entretenaient des relations suivies avec les autorités du Vietnam du Sud et du Vietnam du Nord. Lors de ses deux premières visites à Hanoï, le 18 juin et le 13 août 1964, le commissaire a été reçu par le premier ministre du Vietnam du Nord, Pham Van Dong. Au cours de sa première entrevue avec le chef d'État du Vietnam du Nord, M. Seaborn a expliqué sa mission et précisé que le but du Gouvernement canadien était d'établir les titres de créance du commissaire canadien auprès des Nord-Vietnamiens en qualité de voie autorisée pour la communication avec les États-Unis. Il a en même temps

transmis les premiers d'une suite de messages du Gouvernement des États-Unis. M. Seaborn a signalé aux Nord-Vietnamiens que les États-Unis avaient pour politique de veiller à ce que le Vietnam du Nord se contienne et limite ses ambitions au territoire que les Accords de Genève de 1954 avaient confié à son administration. Il a ajouté que la politique des États-Unis concernant le Vietnam du Sud consistait à préserver l'intégrité du territoire de cet État contre la subversion exercée sous forme de guérilla. Les États-Unis, a-t-il dit, ont donné à entendre qu'ils ne cherchent pas de bases militaires dans la région et qu'ils ne cherchent pas à renverser le régime communiste de Hanoï. Le commissaire a informé le premier ministre du Vietnam du Nord que les États-Unis se croyaient parfaitement au courant de la mesure dans laquelle Hanoï contrôlait et dirigeait les opérations de guérilla au Vietnam du Sud et qu'ils tenaient Hanoï directement responsable de ces opérations. Il a également dit clairement qu'aux yeux des États-Unis cet affrontement de la guérilla subversive du Vietnam du Nord faisait partie d'un affrontement général de la même forme de subversion violente dans d'autres petits pays moins évolués. Les États-Unis estiment donc, a-t-il dit, que l'enjeu de l'opposition à une victoire du Vietnam du Nord au Vietnam du Sud revêt une importance mondiale. Le commissaire a montré par des exemples que la politique de coexistence pacifique des États-Unis avait profité à des régimes communistes, comme ceux de la Yougoslavie et de la Pologne. Le commissaire a signalé aussi que le peuple américain et ses dirigeants étaient sur le point de perdre patience devant l'agression nord-vietnamienne et il a exprimé la crainte qu'advenant une escalade du conflit dans la région, ce qui n'était, à son avis, dans l'intérêt de personne, il en résulterait une affreuse dévastation pour la République démocratique du Vietnam elle-même. A son retour, M. Seaborn s'est dit convaincu que Pham Van Dong avait compris l'importance et le contexte du message de même que le sérieux de la situation de l'Asie du Sud-Est aux yeux des États-Unis. A ce point de vue, on a jugé que le but premier de ce premier contact avait été atteint.

La seconde visite, malgré le temps où elle a eu lieu, n'a pas été occasionnée par les incidents du golfe du Tonkin des 2 et 4 août, ni par les attaques aériennes du 5 août contre le territoire nord-vietnamien. Incidents et attaques sont survenus après que M. Seaborn eut pris les dispositions nécessaires pour se rendre à Hanoï le 10 août pour le compte de la Commission. Le 8 août, le Gouvernement du Canada acceptait de transmettre à M. Seaborn un nouveau message du Gouvernement des États-Unis reprenant bon nombre des idées contenues dans le message précédent et établissant clairement que "si la République du Vietnam-Nord persiste dans sa politique actuelle elle peut s'attendre à en subir les conséquences". Ce message était basé sur les sujets de discussion publiés par le *New York Times* le 13 juin. Il a été transmis à Pham Van Dong le 13 août. Le Gouvernement était d'avis que malgré le ton sévère du message, l'importance de ce dernier de même que l'intérêt de la paix justifiaient qu'il fût transmis fidèlement, conformément à notre entente avec les États-Unis. Dans son rapport subséquent, notre commissaire a établi que ce message avait manifestement contrarié le premier ministre du Vietnam du Nord, qui avait répondu que si la guerre était portée au Vietnam du Nord, elle serait étendue à toute l'Indochine. Il voulait quand même garder ouverte la voie de communication qu'offrait le Canada. Cependant, ni les États-Unis ni le Vietnam du Nord n'ont pris la moindre initiative pour recourir à cette voie dans les semaines qui ont suivi.

Le troisième voyage que le commissaire devait faire à Hanoï dans le cadre des affaires ordinaires de la Commission était censé avoir lieu en novembre 1964, mais le Gouvernement des États-Unis nous a demandé de retarder ce voyage pour permettre la mise au point d'un nouveau message à l'adresse des Nord-Vietnamiens.

Ce message, qui fut transmis à Saïgon le 3 décembre, n'ajoutait rien aux messages antérieurs si ce n'est pour signaler que "c'est maintenant le moment pour Hanoï de livrer tout message qu'il peut vouloir livrer". Le commissaire reçut donc du Gouvernement du Canada l'instruction de livrer de façon passive un message aussi passif. Ce dernier fut donc remis au chef de la mission nord-vietnamienne de liaison auprès de la Commission internationale de contrôle. Ce personnage est le seul représentant officiel du Vietnam du Nord que M. Seaborn ait vu au cours de cette troisième visite, qui a duré du 10 au 18 décembre 1964. Il n'y a eu de la part des Nord-Vietnamiens aucune réponse à l'invitation américaine d'entrer en communication et, en janvier 1965, le Département d'État nous faisait savoir qu'il était peu vraisemblable que les États-Unis auraient quelque chose à communiquer à Hanoï "dans un proche avenir".

Les attaques aériennes des États-Unis contre le Vietnam du Nord ont commencé en février 1965, après une grande attaque communiste contre les installations américaines de Pleiku et, le 27 février, M. Seaborn recevait du Gouvernement du Canada l'instruction de se rendre à Hanoï pour y discuter d'un nouveau message avec le premier ministre du Vietnam du Nord. Il s'y trouvait le 1er mars, mais Pham Van Dong refusa de le recevoir et le commissaire rencontra, le 4 mars, le chef de la mission de liaison, le colonel Ha Van Lau. A celui-ci le commissaire transmit alors la substance d'une déclaration générale sur la politique et les objectifs des États-Unis, déclaration qui était aussi transmise au Gouvernement du Vietnam du Nord par l'ambassade des États-Unis à Varsovie. M. Seaborn conclut, après la rencontre, qu'il était peu vraisemblable que les Nord-Vietnamiens veuillent recourir à la voie de communication avec les États-Unis qu'offrait le Canada.

Le 28 mai 1965, après une suspension des bombardements qui avait duré du 12 au 17 mai, les États-Unis priaient le Gouvernement du Canada d'instruire M. Seaborn de bien vouloir transmettre au Vietnam du Nord un message attestant que "les États-Unis continuent d'étudier la possibilité de travailler à l'avènement d'une solution par des mesures parallèles à prendre des deux côtés" et cherchant à élucider la question de savoir si la reconnaissance par les États-Unis des "Quatre points" établis le 8 avril par le Vietnam du Nord était considérée par Hanoï comme condition préalable de toute discussion. M. Seaborn se rendit à Hanoï une cinquième fois le 31 mai et il vit alors aussi bien Ha Van Lau que le ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord, Nguyen Duy Trinh. Il revint avec l'impression que les Nord-Vietnamiens n'étaient pas intéressés dans les circonstances à entrer en pourparlers avec les Américains. Le fait que M. Seaborn avait vu le ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord a été annoncé à la Chambre par mon prédécesseur, l'honorable Paul Martin, le 7 juin 1965.

M. Seaborn s'est trouvé une dernière fois à Hanoï du 30 septembre au 4 octobre 1965. Nous avons fait savoir d'avance au Gouvernement des États-Unis que nous doutions sérieusement qu'il fût utile de donner des instructions spéciales à M. Seaborn, qui n'eut donc aucun message à transmettre à cette occasion. Le seul contact officiel qu'il eut cette fois s'établit à un niveau inférieur au sein de la mission de liaison du Vietnam du Nord et le commissaire ne décela alors aucun désir de discuter ni de négocier. Peu de temps après, au terme normal de son affectation au Vietnam, M. Seaborn rentra au Canada.

On a dit que le Gouvernement du Canada savait ou aurait dû savoir que certains des messages qu'il transmettait équivalaient à l'énoncé de l'intention,

de la part des Américains, de bombarder le Vietnam du Nord. Le Gouvernement du Canada ne connaissait aucunement l'existence d'un tel projet de la part des États-Unis. Les messages que nous avons transmis étaient rédigés en termes généraux et avaient trait aux conséquences que pourrait entraîner pour le Gouvernement du Vietnam du Nord le maintien de ses activités au Vietnam du Sud.

On a dit aussi que le Gouvernement du Canada n'aurait pas dû transmettre de tels messages au nom des États-Unis. Le Gouvernement a jugé alors qu'une telle ligne de conduite était tout à fait conforme au rôle que devait jouer le Gouvernement du Canada à titre de membre de la Commission internationale de contrôle, et que ce rôle exigeait même que nous nous efforcions d'établir un dialogue entre les parties principales au conflit. D'ailleurs les Nord-Vietnamiens ont bien fait savoir à M. Seaborn qu'ils ne considéraient aucunement notre activité comme déplacée ou incompatible avec notre présence au sein de la Commission.

On a dit encore que lors des premiers bombardements contre le Vietnam du Nord le Gouvernement du Canada aurait dû protester publiquement en se fondant sur ce qu'il aurait su alors, d'après ce qu'on suppose maintenant. Mais le Gouvernement du Canada ne possédait aucune information qui pût alors justifier une telle protestation. Le Gouvernement du Canada, à l'instar de bien d'autres, a accepté sans arrière-pensée la version de l'incident du golfe du Tonkin donnée par le Gouvernement des États-Unis.

Nous n'étions pas parmi les alliés des États-Unis dans leurs opérations d'Indochine et ceux-ci ne nous informaient ni de tous leurs projets ni de toutes leurs opérations. Nous ne nous attendions pas, d'ailleurs, qu'ils le fassent. Les documents montrent clairement que le Gouvernement a alors agi en toute bonne foi et d'une manière conforme aux responsabilités qui étaient nôtres au sein de la Commission internationale de contrôle.

S/C